

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Commissariat général au développement durable  
Direction de la recherche et de l'innovation

Paris, le 20 novembre 2008

Service de la recherche

Mission urbanisme, territoires et société

Référence : SRP/MSOFFICE/A0-2008-297

k:\srp\chronol\notes\_a2\notes  
novembre\081120\_apr\_liteau.doc

2008\11

Affaire suivie par : Xavier LAFON

Xavier.Lafon@developpement-durable.gouv.fr

Tél. +33 142 191 784 – Fax : +33 142 191 785



## Appel à Propositions de Recherche

# Recherches interdisciplinaires en appui aux politiques publiques et à la gouvernance des zones côtières

## Programme LITEAU, Année 2009

Date limite de réception des projets :  
**16 février 2009**

PJ : formulaire de réponse

**Présent  
pour  
l'avenir**

## CONTEXTE

Le programme de recherche sur la gestion durable du littoral (LITEAU) constitue depuis 1998 l'action du Ministère du développement durable pour soutenir le développement de connaissances, méthodes et pratiques scientifiques utiles à la définition et à la mise en œuvre d'actions collectives et de politiques publiques sur le littoral<sup>1</sup>.

Dans un contexte marqué par :

- le développement de politiques ambitieuses pour le littoral aux niveaux européen (Politique maritime intégrée<sup>2</sup>) et français (Suites actuelles du Grenelle<sup>3</sup>),
- la transformation des relations entre sciences et société, conduisant de plus en plus les chercheurs non seulement à diffuser leurs résultats mais également à définir des formes de partenariats diverses avec les acteurs du littoral,

le programme LITEAU renouvelle son soutien aux communautés de chercheurs travaillant sur le littoral par cet Appel à propositions de recherche, et souhaite inscrire les recherches en réponse aux besoins des politiques publiques, dans l'action.

Cette inscription dans l'action, conjuguée à des approches intégrées, nécessite non seulement des recherches interdisciplinaires mieux aptes à rendre compte des systèmes complexes mais aussi des pratiques nouvelles de recherche basées sur le partenariat et la mobilisation du public. A l'heure où les ONGs et les associations n'hésitent plus à s'emparer des connaissances scientifiques et à s'imposer comme experts pour défendre leur cause au plus haut niveau politique, le chercheur, médiateur de l'incertitude et donc acteur, est invité à renforcer et à assumer son inscription dans le champ social en renforçant les partenariats multi-disciplinaires au travers de réseaux établis aux plans national, européen et international.

## CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS SOUTENUS

La gestion durable du littoral s'inscrit dans des systèmes de gouvernance marqués par : une complexité des interactions entre nature et société ; une grande diversité d'acteurs et un éclatement des compétences de gestion ; des controverses sur le diagnostic préalable à l'action ; une exigence de prise en compte du long terme ; un contexte de décision sous incertitude.

Gérer de façon durable le littoral implique à la fois une volonté politique de planification et d'intégration, le recours à des processus de concertation et la mobilisation de connaissances robustes des dynamiques des éco-socio-systèmes. Se pose alors la question des innovations scientifiques (compréhension du fonctionnement des milieux), techniques (ingénierie écologique, nouvelles technologies permettant d'agir sur les milieux), sociales (nouveaux comportements et apprentissages) et politiques (nouveaux types de démocratie) à intégrer dans de nouvelles formes de gouvernance.

Dans ce contexte, les propositions de recherche répondant à cet appel devront clairement mettre en évidence, quelque soit le sujet développé, tous les éléments suivants :

- **Une approche systémique.** L'approche systémique est ici comprise comme une démarche d'inclusion de l'ensemble des éléments du système nature-société considéré. Le système étudié dans la proposition soumise peut englober un ou plusieurs des sous-systèmes

<sup>1</sup> Le littoral est ici défini comme un espace à l'interface terre – mer, soumis à l'influence combinée des dynamiques marines et atmosphériques, et des apports des bassins versants côtiers, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique. La forte variabilité naturelle et le large spectre d'usages humains cohabitent caractérisent la zone littorale et côtière. Tous les milieux littoraux, métropolitains et outre-mer, naturels et anthropisés, constituent des objets d'études recevables dans le cadre du programme LITEAU.

<sup>2</sup> Communication de la Commission européenne « Une politique maritime intégrée pour l'Union européenne », COM(2007) 575 final

Directive cadre « Stratégie pour le milieu marin », 17 juin 2008

Communication de la Commission européenne « Lignes directrices pour une approche intégrée de la politique maritime », COM(2008) 395 final

Communication de la Commission européenne « Une stratégie européenne pour la recherche marine et maritime », 3 septembre 2008.

<sup>3</sup> Projet de loi Grenelle 1.

Rapport du Comité opérationnel de mise en œuvre du Grenelle consacré à la mer et au littoral. [http://www.legrenelle-environnement.gouv.fr/grenelle-environnement/IMG/pdf/rapport\\_final\\_comop\\_12.pdf](http://www.legrenelle-environnement.gouv.fr/grenelle-environnement/IMG/pdf/rapport_final_comop_12.pdf)

tels que, (1) les écosystèmes caractéristiques de la région, qui déterminent les potentialités des dynamiques, des services et de la production, (2) le système de production proprement dit, (3) le territoire, dans lequel s'inscrit le système de production considéré, (4) les caractéristiques socio-économiques du milieu dont dépendent les conditions de vie de la population, (5) les pressions directes et indirectes. L'approche scientifique doit ainsi décrire l'intégration de la problématique retenue dans un contexte de questions, dynamiques, usages et acteurs en interrelation. Elle doit décrire le contexte dans lequel s'inscrit la problématique, définir ce qui fait système par rapport à la problématique retenue et les éléments extérieurs à ce système mais qui l'impactent. Cette réflexion est nécessaire pour établir les limites de validité de la démarche et s'assurer de son intérêt pour d'éventuels utilisateurs. Elle doit s'appuyer sur des méthodologies spécifiques d'intégration des connaissances disciplinaires ainsi que des interactions entre composantes et entre échelles. Il s'agit de proposer des manières d'aborder des systèmes complexes pour en comprendre les dynamiques et en développer les représentations et la modélisation.

- **L'interdisciplinarité comme approche scientifique finalisée.** Plus qu'une hypothétique convergence conceptuelle de disciplines diverses, ce sont des interactions opérationnelles qui sont recherchées. Il ne s'agit pas de faire une place distincte à quelque discipline que ce soit, mais d'inviter chaque discipline pertinente à contribuer de concert au fondement scientifique des projets, dans la reconnaissance de leurs différences. L'objectif interdisciplinaire de chaque projet doit rester accessible, évitant autant la juxtaposition aberrante de disciplines inappropriées, que la recherche monodisciplinaire. La composition du Comité scientifique de Liteau répond à cette exigence.

- **Le dynamisme scientifique.** La recherche scientifique soutenue par le programme, bien que spécifique parce qu'en appui aux politiques publiques, doit rester évaluable et reconnue académiquement. Il en va de la reconnaissance scientifique générale du programme Liteau. Cette exigence se traduit par l'attente de propositions et de collectifs innovants. L'intérêt et le caractère innovant peuvent porter sur le questionnement et les hypothèses par rapport à l'état des connaissances, et/ou sur les modalités de recherche. Le dynamisme de l'équipe peut être perçu au travers des activités générales de chaque membre de l'équipe, en matière de publication académique, de réalisations d'études et de production de littérature grise, notamment à destination d'acteurs non-scientifiques. La capacité de l'équipe à s'approprier la problématique est également déterminante. L'objectif de chaque projet doit rester celui de la recherche scientifique sans devenir une étude commanditée par un gestionnaire local. Les résultats, les outils et les produits attendus seront clairement identifiés, sans perdre de vue que les processus engagés (implication des acteurs, renforcement de l'expertise des opérateurs, communication avec le public, prise de conscience, etc.) déterminent la robustesse scientifique du projet et doivent donner lieu à l'élaboration de protocoles ou dispositifs spécifiques.

- **L'implication de la diversité des acteurs.** Le programme Liteau s'inscrit dans une logique d'appui aux politiques publiques. Le programme recommande la coexistence de démarches fondamentales et finalisées, directement mobilisables par les politiques publiques. Les projets doivent, dans chaque cas, veiller à justifier explicitement en quoi et comment leurs démarches peuvent servir d'appui aux politiques publiques. En particulier, il est nécessaire que les scientifiques construisent conjointement la proposition de recherche avec les acteurs politiques, économiques ou associatifs auxquels elle est destinée. L'implication des acteurs dans toute leur diversité (politique, économique, associatif et scientifique), dès la préparation du projet et au long de son développement, favorise leur capacité d'adaptation et d'appropriation des connaissances. Les différentes perceptions des enjeux relatifs au littoral et les divers systèmes de valeur sont souvent mésestimés, ce qui peut obérer l'acceptation sociale et l'appropriation des résultats d'un projet. Les propositions incluront donc des composantes de collaboration, d'animation et de transfert des connaissances sans nécessairement présumer d'une participation financière de la part du ou des acteurs concernés : parcs naturels régionaux/nationaux, ONEMA, Agences de l'Eau, ports autonomes, Conservatoire du Littoral, collectivités territoriales, associations/ONGs ...

Tout acteur du littoral, scientifique ou non, en métropole et dans les territoires de l'outre mer, peut être initiateur d'une réponse à cet appel LITEAU. La coordination du programme, le conseil scientifique et le comité d'orientation, peuvent aider à l'identification de partenaires pertinents pourvu qu'ils soient sollicités en amont de la rédaction d'une proposition.

## QUESTIONS STRATEGIQUES

Un écosystème est un ensemble complexe et dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leurs interactions, forment une unité fonctionnelle.

Les services rendus par les écosystèmes sont ceux qui bénéficient au bien-être des hommes. Parmi ceux-ci on distingue les services de prélèvement (nourriture, eau, fibres, combustible...), les services de régulation (du climat, de l'eau, des maladies...), les services culturels (spirituel, éducation, loisir, esthétique...), et les services d'auto-production (formation des sols, photosynthèse/chimiosynthèse, cycle des nutriments...). L'homme, bien que se protégeant des changements environnementaux par la culture et la technologie, reste fondamentalement dépendant du bon fonctionnement de ces services rendus par les écosystèmes.

Il est donc clair que l'homme est partie intégrante des écosystèmes avec lesquels il est en interaction permanente, et qu'il participe aux forces directes et indirectes de changement de ces mêmes écosystèmes et de la qualité de leurs services qui, en retour, affectent le bien-être de l'homme et l'équité sociale.

Les questions qui suivent s'inscrivent dans ce cadre conceptuel. Quelles que soient les thématiques et les voies d'entrée choisies, il est demandé que ces dernières soient mises en perspective par rapport à un ou plusieurs de ces questionnements, eux-mêmes se rattachant au cadre conceptuel décrit plus haut. Les thématiques plus particulièrement citées sont issues des réflexions des membres des comités scientifique et d'orientation, ainsi que des retours obtenus suite au premier appel à manifestation d'intérêt.

### **1. Evolution des écosystèmes, échelles et indicateurs d'état**

La mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), et à présent de la Directive « Stratégie pour le milieu marin », conduit à l'expression de besoins de recherche importants, en particulier sur les indicateurs de bon état écologique (hydromorphologie, eaux de transition, récifs coralliens, etc.) mais aussi des indicateurs de pression et d'impact qui influent sur l'état écologique et donc la qualité des services écosystémiques.

A titre d'exemple, la première phase de la stratégie pour le milieu marin portera sur le diagnostic de l'état de santé des écorégions marines et de leurs sous-bassins, à conduire d'ici 2012. Cette étape qui prendra en compte les données et les évaluations existantes, devra se fonder non seulement sur les caractéristiques physiques, chimiques, les habitats, la biologie, l'hydromorphologie mais aussi sur les pressions et impacts prédominants tels que notamment le dragage, l'impact de la pêche commerciale, l'exploration du sol et du sous-sol, les changements du régime thermique, de la salinité, l'introduction de composants de synthèse, les apports par les rivières, les dépôts atmosphériques ou l'introduction de substances résultant de la pollution par les navires.

La définition du bon état écologique, posée dans le cas des deux directives cadres, amène nécessairement à se poser la question des états de référence comme cela avait déjà été abordé dans le précédent APR du programme LITEAU. Mais le changement d'échelle considérable qu'implique la Stratégie pour le milieu marin va aussi demander de combiner les outils tels que la télédétection ou la modélisation afin de parvenir à informer ces grands espaces à moindre coût. Au final, il s'agit de parvenir à un ensemble structuré d'indicateurs mis en synergie au sein de modèles sous forme d'observatoires utiles aux scientifiques et aux gestionnaires.

*Quelles sont les dynamiques qui régissent les interactions entre les activités humaines et l'écosystème, comment peut-on prévoir l'évolution future de ce socio-écosystème et reconstituer les évolutions passées?*

En particulier on pourra étudier les conséquences de l'introduction de nouveaux usages énergétiques liés à l'éolien ou aux bouées marémotrices sur les écosystèmes, sur les paysages marins mais aussi en termes de conflits, de composition des dispositifs de gouvernance et d'enjeux de développement et d'image pour les territoires maritimes. Il s'agit dans la logique de la directive cadre Stratégie pour le milieu marin, d'avoir une approche globale des usages en rapprochant notamment les enjeux productifs et

récréatifs des fonctions de production énergétique ou de transport, qui impliquent la prise en compte des dynamiques sociales et écologiques générées par les grandes infrastructures.

En terme de démonstration, on pourra se focaliser sur des espaces plus restreints tels que ceux de Natura 2000 en mer où se pose la question du développement des activités maritimes tout en respectant les exigences des directives (Habitats et Oiseaux) qui les sous-tendent.

*A partir de cette analyse systémique, comment peut-on anticiper les conséquences des choix et proposer des scénarios d'évolution ?*

Concernant les espaces à considérer, il est proposé de s'intéresser non seulement aux espaces plus ou moins épargnés ou protégés, mais également à ceux qui sont fortement modifiés du fait de l'action de l'homme, en particulier les zones d'estuaire et leurs sites portuaires ainsi que les villes littorales et milieux fortement anthropisés. Les propositions concernant le développement d'indicateurs appropriés aux milieux spécifiques de l'outre mer, notamment les DOM dans le cadre de la DCE, seront par ailleurs particulièrement considérées.

## **2. Résilience, vulnérabilité et adaptation aux changements globaux**

Selon l'approche écosystémique, on s'intéressera plus particulièrement aux :

- *Risques côtiers,*
  - o la modélisation des dynamiques à l'œuvre et la capacité d'évaluer et d'anticiper les conséquences d'actions d'aménagement, qui restent largement incomplètes ;
  - o Les impacts de déficits sédimentaires, de l'élévation du niveau de la mer, du renforcement des tempêtes restent également difficiles à anticiper ;
  - o Le concept de recul stratégique, de plus en plus d'actualité en Europe, mérite d'être approfondi avec les conséquences pratiques qu'il peut entraîner : déplacement d'infrastructures, opération de renaturation, dépoldérisation, abandon et réinstallation de zones urbanisées, ainsi que ses conséquences sociales.
- *Apports polluants* pour lesquels il conviendra de développer une approche intégrée considérant les impacts écologiques, biogéochimiques et socio-économiques, notamment sur les sujets suivant :
  - o Prévention, traitement et indemnisation des pollutions accidentelles ;
  - o Sources de pollution et continuum bassin versant / littoral / milieu marin ;
  - o Devenir et évolution chimique des contaminants ;
  - o Pollutions sub-létales et risques sanitaires ; dans ce domaine des effets des apports polluants, des espèces invasives ou des efflorescences toxiques, on peut souligner un déficit de travaux portant sur les espèces de coquillages fouisseurs.
  - o Rejets de dragage ;
  - o Pollutions diffuses et prolifération algales.
- *Impact du changement climatique* sur la biodiversité littorale marine: quelles méthodes pour évaluer les évolutions en cours et futures ?

Dans l'ensemble de ces thématiques, les différentes échelles de temps, les processus de décision et leur lien avec l'utilisation et la disponibilité des connaissances scientifiques représentent autant d'enjeux de recherche majeurs.

Face à ces pressions, on se posera d'une part la question des mesures à adopter pour maintenir ou renforcer la résilience des écosystèmes et, d'autre part, de la capacité d'adaptation de la société face à ces changements : seuils de ruptures, construction des alertes, outils à mettre en œuvre pour introduire de la flexibilité dans les évolutions sociétales.

L'adaptation au changement climatique, considéré comme un sujet majeur pour les années à venir, est particulièrement concerné par ces préoccupations de résilience des écosystèmes et de capacité d'adaptation des sociétés humaines.

### **3. Gestion et valorisation des services écosystémiques**

S'intéresser aux services rendus par les écosystèmes, c'est rendre explicite les enjeux associés à ces écosystèmes. En particulier il s'agit d'étudier comment l'identification de ces enjeux est réalisée, à quelle échelle et par quels acteurs, de façon à analyser la légitimité d'actions mises en œuvre dans le cadre des politiques publiques. Concernant les espaces à considérer, il est proposé de s'intéresser non seulement aux espaces plus ou moins épargnés ou protégés, mais également à ceux qui sont fortement modifiés du fait de l'action de l'homme, en particulier les zones d'estuaire et leurs sites portuaires ainsi que les villes littorales et, de manière générale, les milieux fortement anthropisés.

De nombreuses questions se posent sur l'évaluation des écosystèmes et des services qu'ils fournissent, notamment :

- Comment déterminer une valeur économique et sociale de l'écosystème et des services qu'il fournit ?
- Comment mobiliser ce type de valeur dans une négociation entre acteurs ? dans le système juridique ou la programmation d'aménagements ? Dans un projet de développement territorial et plus généralement comment faire le lien entre cette valeur et le bien-être des sociétés ? Comment appréhender les poids respectifs de l'évaluation technico-économique et des relations sociales ou de l'éthique dans la décision collective ?
- Comment mobiliser cette valeur pour justifier de crédits publics supplémentaires ou établir des modes de financement originaux, notamment via une nouvelle fiscalité ?
- Quelle valeur ajoutée, ou quelle perte de valeur, induisent les activités humaines ? Comment fiscaliser ou réglementer les pratiques en conséquences ?
- Concernant les AMP, comment aborder l'impact économique et la valorisation de ce cadre de gestion ?
- Concernant les programmes d'action DCE notamment, quel est leur efficacité en termes de coûts/bénéfices pour le milieu marin ?
- Les services rendus par les écosystèmes peuvent-ils être perçus comme des infrastructures naturelles ? Comment organiser la gestion des atteintes à ces « infrastructures » ? par des études *a priori* et par un suivi *a posteriori* ?
- Le littoral est perçu comme un territoire créateur de richesse, mais en quoi peut-il également être perçu comme creuset de valeurs sociales ?

### **4. Enjeux et modèles émergents de gouvernance des zones côtières**

En s'appuyant notamment sur les apports des sciences politiques et/ou des sciences de la gestion, il s'agit de s'interroger sur les modes de gouvernance prenant en compte la diversité des activités utilisatrices des territoires et de leurs ressources, ainsi que celle des acteurs impliqués. Tout en visant prioritairement l'amélioration des services des écosystèmes, ces modes de gouvernance s'inscrivent dans le cadre du développement durable. Ils peuvent concerner des niveaux allant du local au national et au global, selon les échelles pertinentes de gestion des ressources marines et côtières. Plus particulièrement :

- *L'identité littorale marquée par sa spécificité évolue du fait des nouvelles mobilités sociales et de la fréquentation touristique.* Quelles en sont les implications pour la gouvernance du littoral ? Comment intégrer ces acteurs nouveaux ou éphémères à la gouvernance du littoral ? Comment gérer la fréquentation touristique et selon quels modes associer les touristes à la gouvernance du littoral ? Dès lors qu'un acteur spécifique, ou un ensemble d'acteurs, n'est pas identifié, comment aborder les questions de participation et notamment comment étendre la participation des acteurs parties prenantes à l'ensemble de la population et de la société civile d'un territoire ?
- *L'analyse du fonctionnement des dispositifs de gouvernance notamment en matière d'articulation des échelles d'intervention multiples dans une logique de gouvernance multi niveaux et concernant la production décentralisée de normes et de règles de droit.* Il s'agit d'étudier l'impact des démarches de co-construction sur les processus d'institutionnalisation.
- *La manière dont l'exercice de la règle générale du droit s'équilibre avec l'accumulation de procédures juridiques spécifiques sur le littoral et négociées localement.* Quelles conséquences ont ces spécificités sur la gouvernance du littoral, en particulier en outre-mer ?
- *Les opportunités ouvertes par la possibilité de délégation du domaine public maritime.* Quelles sont les modalités de répartition des compétences entre État et collectivités terri-

- toriales et comment la GIZC peut être intégrée dans des projets de développement territorial avec des intercommunalités ayant peu de compétences en matière maritime ? Quels sont les enjeux et les modes de mise en œuvre des volets maritimes des SCOTs ?
- *L'élaboration de cadres d'évaluation et de processus d'intégration pour capitaliser les résultats issus des expérimentations normatives sur le littoral.* Comment organiser les recherches menées en matière de concertation et de gouvernance. Comment promouvoir des démarches de co-construction qui tiennent compte des acquis des travaux menés dans la domaine de la gouvernance territoriale.

Concernant ce domaine de la gouvernance, il est important de re-situer les travaux menés sur le littoral par rapport aux acquis scientifiques en matière de concertation, d'accompagnement de décision collective. Ces derniers montrent un foisonnement d'approches descriptives locales au dépens de travaux comparatifs plus généraux et de recherches portant sur l'évaluation des effets des processus de co-construction et des nouveaux dispositifs de gouvernance.

### **5. Perspectives de mise en œuvre de la GIZC dans un contexte juridique et politique renouvelé**

De manière générale, il s'agit d'analyser la façon dont la France s'organise ou pas pour répondre aux multiples politiques (Développement durable, Mer, Changement climatique...) et directives européennes (DCE, Natura 2000, SMM...), dans le cadre des conventions internationales et régionales concernant ses territoires maritimes en métropole et en outre mer. Les analyses comparatives avec d'autres pays comme la Grande Bretagne ou l'Allemagne peuvent se révéler instructives à cet égard.

Plus particulièrement, l'évolution et les enjeux de la GIZC peuvent être abordés sous l'angle de recherches juridiques et institutionnelles pour ce qui touche notamment aux domaines suivants :

- Les récents développements de la loi Littoral et, particulièrement, les SMVM de « seconde génération » institués par la loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 ;
- L'analyse de la mise en œuvre et de l'efficacité des programmes d'action (objectifs, mesures prises, résultats effectifs) DCE à l'interface terre-mer ;
- Les modalités d'application de la loi Littoral dans les départements et territoires d'outre mer ;
- La prise en considération (ou non) par le droit français des spécificités liées à l'insularité ;
- Les ressorts juridiques du concept de « planification spatiale marine » et ses applications possibles en droit français ;
- L'application de la notion d'« expérimentation normative » prévue par le nouvel article 72 alinéa 4 de la Constitution, né de la réforme constitutionnelle de 2003 ;
- Les résultats, implications et futurs développement du Grenelle dans ses composantes littorales ;
- L'application du protocole méditerranéen relatif à la gestion intégrée des zones côtières.

Rappelons que l'appel d'offre privilégie les recherches intégrées et pluridisciplinaires. Ainsi des projets positionnés à la croisée de ces différents thèmes seront particulièrement appréciés comme, par exemple, les sujets relatifs à la gestion d'aires marines protégées, posés en termes de services rendus par les écosystèmes et de nouvelles formes de gouvernance dans les eaux côtières métropolitaines et d'outre mer.

## MODALITÉS DE SOUMISSION

*Les propositions de recherche doivent être adressées avant le*

**16 février 2009**

- formulaire en version électronique à envoyer par mail avant le 16 février 2009, 14h ; un récépissé sera délivré.

à [xavier.lafon@developpement-durable.gouv.fr](mailto:xavier.lafon@developpement-durable.gouv.fr)

**ET**

- 1 exemplaire par courrier postal (cachet de la poste faisant foi), en document recto-verso, sans couverture cartonnée ou plastifiée,

à Xavier LAFON  
MEEDDAT  
CGDD/DRI/SR  
20, avenue de Ségur  
75302 PARIS 07 SP

*Les propositions soumises à l'APR doivent utiliser le formulaire joint*

*Les propositions seront évaluées selon les critères suivants*

- 1) Pertinence et robustesse de la problématique scientifique ; qualité de l'état des connaissances sur le sujet.
- 2) Intérêt et caractère innovant du questionnement et des hypothèses par rapport à l'état des connaissances.
- 3) Compétences scientifiques et dynamisme des équipes sur le sujet proposé.
- 4) Qualité de la démarche et de la méthodologie (méthode, calendrier de travail, interactions opérationnelles)
- 5) Caractère intégré et pluridisciplinaire de l'approche
- 6) Effectivité de l'implication d'acteurs non-scientifiques dans le projet et portée opérationnelle de la recherche.
- 7) Adéquation des moyens financiers aux objectifs
- 8) Appréciation générale du projet

*Organisation du programme*

Des informations complémentaires sur l'organisation et le fonctionnement du programme sont disponibles sur le site internet Liteau<sup>4</sup>, auprès du chargé de mission<sup>5</sup>, de l'animation scientifique<sup>6</sup> ou des membres des instances du programme<sup>7</sup>. En particulier, les objectifs, le mode de fonctionnement, les pratiques d'évaluation et la stratégie de valorisation du programme font l'objet de documents publics.

---

<sup>4</sup> [www.liteau.ecologie.gouv.fr/rubrique.php?id\\_rubrique=1](http://www.liteau.ecologie.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=1)

<sup>5</sup> Xavier Lafon, MEEDDAT/CGDD/DRI/SR, +33 142 191 784, [xavier.lafon@developpement-durable.gouv.fr](mailto:xavier.lafon@developpement-durable.gouv.fr)

<sup>6</sup> Agathe Dufour, [agathe.dufour@asca-net.com](mailto:agathe.dufour@asca-net.com), Claire Poinsot, [cpoinsot@biotope.fr](mailto:cpoinsot@biotope.fr), Judith Raoul-Duval, [Judithrd@zogma.com](mailto:Judithrd@zogma.com), et Christophe Bouni, [christophe.bouni@asca-net.com](mailto:christophe.bouni@asca-net.com)

<sup>7</sup> Conseil scientifique, [http://www.liteau.ecologie.gouv.fr/article.php?id\\_article=29](http://www.liteau.ecologie.gouv.fr/article.php?id_article=29), et Comité d'orientation, [http://www.liteau.ecologie.gouv.fr/article.php?id\\_article=28](http://www.liteau.ecologie.gouv.fr/article.php?id_article=28)